



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 1243

Texte de la question

## POLITIQUE DE SÉCURITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Christian Estrosi, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

**M. Christian Estrosi.** Monsieur le ministre de l'intérieur, il y a deux ans, l'insécurité était considérée par les Françaises et les Français comme leur première préoccupation. Grâce à l'action du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin et de son ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy (« Ah ! » *sur les bancs du groupe socialiste*), toute la mesure du problème a été prise en redonnant les moyens, la confiance et la considération à nos forces de police et de gendarmerie, en créant les groupements d'intervention qui ont rassemblé les forces de sécurité de notre pays, ainsi que les forces du fisc et les forces des magistrats, en réorganisant l'ensemble de notre procédure pénale avec la loi de sécurité intérieure, en s'attaquant à tous les phénomènes de société, depuis la mendicité agressive jusqu'à l'occupation des halls d'immeuble, en passant par les mineurs délinquants, les parents qui manquent au devoir d'éducation des enfants, la prostitution, la traite des êtres humains. L'insécurité a été endiguée (« Non ! non ! » *sur les bancs du groupe socialiste*) alors qu'elle avait progressé en moyenne, entre 1997 et 2002, de 16 % dans notre pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Elle a chuté, depuis, de 9 %. Pour le seul mois de mars dernier, elle a encore baissé de 2,4 %.

**Mme Martine David.** Ce n'est pas vrai !

**M. Christian Estrosi.** Merci, monsieur le ministre Nicolas Sarkozy ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Monsieur le ministre de l'intérieur, dès les premières heures de votre prise de fonctions, vous avez affiché sur le terrain votre volonté d'être proche des policiers, proche des gendarmes, à l'écoute des Français, déterminé à poursuivre votre action dans cette direction. Nous vous faisons confiance.

Pouvez-vous nous indiquer votre méthode et vos objectifs ? Sachez qu'il y a ici une majorité d'hommes et de femmes qui se sont engagés contre les « braillards mondains » (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) pour dire définitivement dans ce pays que les droits de l'homme, ce sont d'abord les droits des victimes. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

**M. Dominique de Villepin,** ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, vous avez raison, monsieur Estrosi, Nicolas Sarkozy a obtenu des résultats remarquables (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) à la tête du ministère de l'intérieur.

Vous avez rappelé la baisse des faits de délinquance et cité le chiffre pour le mois de mars. Je voudrais souligner également l'augmentation, particulièrement significative, au cours du dernier mois, de 8 % des faits

élucidés. C'est un bon indicateur d'activité des services. C'est un bon indicateur de réussite des enquêtes et c'est un bon indicateur de réponse aux victimes.

Je veux m'inscrire dans la continuité de l'action (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) pour réaffirmer l'autorité de l'Etat, au service de nos concitoyens, avec une double exigence de fermeté et de justice, sans laquelle il n'y a pas de politique de sécurité efficace.

**M. Patrick Lemasle.** Cela va changer !

**M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.** C'est vrai sur tout le territoire, en particulier dans les quartiers sensibles, où il faut faire pleinement appliquer la loi républicaine. En ce domaine, ma détermination est totale.

Il importe aussi de moderniser les forces de l'ordre, en adaptant leurs carrières et leurs statuts à leurs missions. Je sais combien vous suivez attentivement l'ensemble de ces questions.

Pour inscrire cette politique dans la durée et mieux protéger les Français, je souhaite développer le chantier de la prévention. Il faut aller aux sources mêmes de la délinquance et de l'insécurité. Il faut faire face aux risques de toute nature : terroristes, sanitaires, industriels, environnementaux.

**M. François Hollande.** Et sociaux !

**M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.** C'est pourquoi le projet de loi de modernisation de la sécurité civile doit être adopté le plus rapidement possible.

Je veux agir dans un esprit de coopération avec tous les partenaires concernés par les réformes que j'entends poursuivre. J'ai commencé à recevoir les syndicats de police. Dès vendredi, j'irai à Dijon, à la rencontre des policiers et des gendarmes (*Exclamations sur quelques bancs du groupe socialiste*) pour mettre en place une politique d'évaluation des performances, confiée, sous mon contrôle direct, au préfet de région.

J'irai aussi à la rencontre des pompiers professionnels et volontaires, civils et militaires, pour entendre leurs préoccupations.

Une coopération s'impose avec les autres ministères : avec Dominique Perben, car policiers, gendarmes et magistrats forment les maillons d'une même chaîne pénale, mais aussi avec Jean-Louis Borloo dans le domaine de la cohésion sociale (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste*) et avec François Fillon pour l'éducation.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Et Raffarin ?

**M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.** C'est la condition d'une action rapide, économe et efficace de notre Etat républicain. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1243

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 avril 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 8 avril 2004